

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N ° CE2643

présenté par

M. Benoit, M. Albertini, M. Thiébaud, M. Travert, M. Villiers, Mme Violland, M. Alfandari,
M. Gernigon, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, Mme Rauch, M. Batut,
Mme Le Hénauff, Mme Magnier, Mme Moutchou, Mme Bellamy, Mme Félicie Gérard,
M. Henriot, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, M. Bouyx, M. Lemaire,
M. Marcangeli, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, Mme Firmin Le Bodo, M. Christophe,
Mme Vilgrain et M. Vincendet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.